

Règlement des courses de Scherwiller 2017

Déroulement des courses :

Le 5 km du Riesling est une course sur route de distance mesurée par la LRAA et classée « 5 km ». Elle se déroule sur routes goudronnées et sur sol dur et homogène (pistes cyclables, chemins piétons), empruntant des voies du domaine public ou ouvertes à la circulation publique. De ce fait, tout participant est tenu de respecter la réglementation s'appliquant à la circulation sur ce type de voies, dont le code de la route ainsi que tout arrêté délivré par les autorités compétentes.

La course de l'Ortenbourg est une course de montagne, empruntant alternativement des routes goudronnées, des chemins en sol dur et homogène, et des chemins de randonnée de montagne pouvant avoir une forte déclivité, mais restant dans le cadre des itinéraires de courses de montagne définis par la FFA. La longueur du parcours est d'approximativement 13,6km (non mesurée officiellement). Le cumul de dénivelé de l'épreuve est approximativement de 300m positifs et négatifs

La course de l'Ortenbourg sert de support pour le championnat du Bas-Rhin de course en montagne.

Organisation :

Elle est assurée par des bénévoles et les membres de l'Athlétic Club Centre Alsace

Inscriptions :

Il y a 2 possibilités pour s'inscrire :

- par bulletin d'inscription papier à télécharger sur le site <http://www.acca.asso.fr/> ou à récupérer auprès de nos annonceurs. La date limite par courrier est fixée au jeudi 25 mai 2017 cachet de la poste faisant foi. L'inscription sur place est possible jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

- par internet sur : www.le-sportif.com. La date limite est fixée au jeudi 26 mai 2016 minuit.

Il y a deux tarifs d'inscriptions :

| | Avant le 26 mai 2016, cachet de la poste faisant foi | Sur place |
|-----------------------|--|-----------|
| Courses d'encadrement | GRATUIT | 2€ |
| 5 km du Riesling | 8€ | 10€ |
| Marche du Vignoble | 5€ | 5€ |
| L'Ortenbourg- 13,6 km | 12€ | 14€ |

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être

entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation»

Participation.

La compétition est ouverte à toutes et à tous à partir de 14 ans dans l'année pour le 5 km du Riesling et 16 ans pour l'Ortenbourg sous réserve du respect de la loi du 23 mars 1999 concernant le certificat médical. Les participants aux courses de l'Ortenbourg doivent être bien entraînés.

Départ :

Le départ du 5 km du Riesling sera donné à 18h00 au croisement de la rue du maréchal Joffre et de la rue de l'école.

Le départ de l'Ortenbourg sera donné à 19h15 au croisement de la rue du maréchal Joffre et de la rue de l'école.

Les départs des courses d'encadrement et de la marche du vignoble seront donnés devant la mairie de Scherwiller.

Ravitaillements :

Pour l'ensemble des courses, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Pour la course du Riesling, un poste de rafraîchissement et d'épongeage sera installé à mi-parcours.

Pour la course de l'Ortenbourg, des postes de ravitaillement seront installés aux environs des 3, 8, 11km de la course. De plus, des postes d'épongeage et de rafraîchissement, où uniquement de l'eau sera fournie, pourront être installés plus fréquemment si les conditions atmosphériques l'imposent.

Pour tous les ravitaillements, en course ou à l'arrivée, aucun gobelet plastique ou autre récipient ne sera fourni aux coureurs. Ces derniers sont tenus d'apporter leur récipient (gobelet, gourde...) personnel ou bien celui qui leur sera fourni par les organisateurs (à la remise du dossard pour les courses, à l'arrivée pour les courses d'encadrement). Aucun gobelet ne pourra être jeté sur la voie publique ou sur le parcours des courses.

Les ravitaillements sont fournis soit par les organisateurs, soit par les athlètes. Dans ce dernier cas, ils devront faire l'objet d'une demande préalable à l'organisateur et être déposés dans les zones de ravitaillement désignées par l'organisateur et placés sur une table séparée, facilement accessibles par les concurrents ou qu'ils puissent leur être remis en main propre par des personnes autorisées. Les rafraîchissements fournis par les athlètes resteront sous le contrôle de personnes autorisées par l'organisateur, à partir du moment où ils seront déposés par les athlètes ou leurs représentants.

Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, il est interdit de positionner le dossard dans le dos ou sur le sac à dos.

Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course

Leur retrait s'effectuera le samedi 27 mai 2017 de 16h à 19h (jusqu'à 30 minutes avant chaque course) à la salle HAAG de Scherwiller. Merci de se munir d'épingles.

Assistance aux coureurs

Pour des raisons évidentes d'équité, mais également de sécurité, aucun coureur ne pourra bénéficier d'assistance à la course (sauf demande explicite aux organisateurs et hormis nécessité jugée par les organisateurs pour raisons de santé) sous toute forme. Sont donc notamment interdits les accompagnateurs à vélo (même sur une portion réduite du circuit), les animaux pouvant tracter le coureur et/ou gêner les autres participants et tout véhicule en dehors des véhicules prévus par les organisateurs.

Tout coureur ayant bénéficié d'une assistance non autorisée pourra se voir éliminé de la course par les organisateurs.

Assurance.

L'organisateur est couvert par une police responsabilité civile.

Sécurité :

L'organisateur est garant de la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation :

- membres de l'organisation, licenciés et bénévoles ;
- prestataires ;
- employés des collectivités publiques ou territoriales utilisés pour la manifestation ;
- coureurs ;
- public.

Les objectifs sont :

- d'éviter la survenance d'un accident par la mise en place de mesures de protection adéquates ;
- de maîtriser et de limiter les conséquences d'un éventuel accident.

L'organisateur est responsable de la coordination des mesures de protection et d'intervention.

En vue de définir un parcours offrant le maximum de sécurité aux participants, les organisateurs consulteront avant l'épreuve les services compétents (préfecture, municipalité, police, gendarmerie, protection civile, météo ...) et informera, par tout moyen à sa disposition, les participants de conditions météorologiques particulières et exceptionnelles susceptibles d'entraîner de graves troubles de santé (température élevée, température ressentie très basse, imminence de précipitations importantes ou d'orage).

Les coureurs et le public devront respecter les consignes données par les organisateurs relatives à la sécurité. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si ce dernier doit prendre, pour des raisons de sécurité, la décision d'annuler ou de modifier tout ou partie de l'épreuve.

Chronométrage

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide de puces électroniques par la société Chrono compétition.

Résultats

Les classements seront affichés, disponibles sur internet en soirée (notamment sur www.le-sportif.com et sur www.acca.asso.fr).

Récompenses :

Les catégories de coureurs récompensés figurent sur le prospectus d'inscription ainsi que sur une affiche apposée à proximité du retrait des dossards, salle Haag.

Les remises des prix des courses du 5km et de l'Ortenbourg auront lieu à la salle Haag de Scherwiller après l'arrivée des derniers participants de la course de l'Ortenbourg. Les remises des prix des courses d'encadrement se tiendront immédiatement après l'arrivée de chacune des courses, devant la mairie de Scherwiller.

Modification / annulation de l'épreuve

L'organisateur, en tant que responsable de la manifestation, se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de modifier des horaires ou tout autre aménagement dès lors qu'il estime que les conditions de sécurité l'imposent. De même, il s'engage à transmettre et faire respecter toute consigne émanant des autorités (préfecture, police...) pouvant être communiquée avant ou pendant les épreuves.

En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas d'annulation.

Lutte contre le dopage

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

Droit à l'image :

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

Loi informatique et libertés :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant est informé que les résultats de l'épreuve pourront être publiés sur le site du club www.acca.asso.fr et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Il dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. S'il souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit expressément en informer l'organisateur par écrit à l'adresse du club ACCA (figurant sur le site www.acca.asso.fr) et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr